

**Rapport annuel 2020 sur la situation en matière de
développement durable**

CD/2020/054

Service chef de file :

L4 - Environnement et aménagement des territoires

L420 - Service milieux naturels

Résumé :

La loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a introduit pour les Conseils Départementaux l'obligation de présenter un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable. Le rapport comporte une première partie relative au bilan des actions conduites dans le cadre de la gestion et de l'organisation de la collectivité bas-rhinoise, et une seconde partie consacrée aux politiques publiques et à l'action territoriale. Les faits marquants sur 2019/2020 sont les suivants :

- La pandémie de Covid-19 : le Département s'est mobilisé dans l'urgence pour protéger la santé des personnes, préserver l'activité économique sur le territoire et, grâce à un plan de relance, soutenir les familles modestes, les associations, les activités économiques particulièrement touchées.

- La déclinaison opérationnelle de la stratégie énergie, en approuvant notamment un plan photovoltaïque qui a pour objectif d'installer 50 000 m² de panneaux sur les toitures des bâtiments départementaux, un programme ambitieux de rénovation thermique des collèges, trois collèges en phase de conception ayant particulièrement une vocation d'excellence scientifique, éducative et environnementale, un ensemble d'actions en faveur de la pratique du vélo, avec la réalisation de nouvelles liaisons cyclables, l'appui technique et financier à de nombreuses collectivités locales pour la réalisation de schémas cyclables. Le Département soutient également la promotion des circuits courts, du consommateur local, et la qualité des repas en restauration scolaire et dans les Ehpad, par la sensibilisation des élèves, la formation des cuisiniers, et le partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour développer et organiser l'offre en produits locaux.

- Le renforcement de la stratégie environnementale par l'approbation d'un « Plan arbres » qui vise à favoriser la présence d'arbres en ville, à accompagner les acteurs de la gestion forestière afin de répondre aux enjeux climatiques, et à valoriser les filières locales du bois.

- Pour le territoire bas-rhinois plus de 200 contrats d'attractivité auront été votés d'ici fin 2020. Il s'agit de contrats partenariaux avec les acteurs des territoires pour porter collectivement des projets en faveur de l'environnement (mobilité durable, réseaux de chaleurs multipartenaires alimentés par du bois), de la rénovation du patrimoine architectural, du développement de services et d'équipements en milieu rural.

- Le service public de l'insertion : une nouvelle organisation construite avec les partenaires pour une meilleure prise en charge des nouveaux entrants au revenu social d'activité.

L'avenir s'inscrit dans les ambitions portées par la CeA au sein de la Région Métropolitaine Trinationale qui vient d'approuver sa stratégie 2030, stratégie dans laquelle la protection du climat et de l'environnement, la mobilité durable, la culture et le bilinguisme tiendront une place majeure.

Selon la définition proposée en 1987 par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement dans le rapport Brundtland (« notre avenir à tous »), « le développement durable est un développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins ».

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle 2 a introduit pour les Conseils Départementaux, l'obligation de présenter un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable.

Le contenu de ce rapport a été précisé par le Décret n°2011-687 du 17 juin 2011. Le rapport doit prendre en compte les cinq finalités du développement durable à savoir :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La transition vers une économie circulaire.

Ces finalités traduisent bien une vision de responsabilité sociétale pour le présent et pour le futur, au sein de laquelle les dimensions sociales, économiques et environnementales sont liées.

Le Département du Bas-Rhin est engagé de longue date dans cette démarche de responsabilité environnementale et sociétale. Cet engagement s'est notamment traduit par l'adoption dès 2006 d'un agenda 21 départemental.

La plupart des politiques départementales ont fait l'objet d'une révision ces cinq dernières années, portée par des valeurs d'engagement, de priorité donnée à l'humain, au travail et à l'innovation dans un souci d'efficacité de l'action, de proximité et d'utilité pour nos concitoyens.

Le rapport présente tout d'abord les faits marquants de l'année écoulée, puis aborde dans une première partie le développement durable dans l'organisation et la gestion de la collectivité, et dans une seconde partie, le développement durable dans les politiques départementales.

Il n'a pas pour objet de retracer de manière exhaustive l'intégralité de l'activité du Département en matière de développement durable, mais de souligner les dimensions qui présentent un lien particulier avec les 5 finalités du développement durable.

2020 : une année d'engagements forts marquée par la pandémie

Le Conseil Départemental a impulsé une dynamique forte d'engagement dans la transition énergétique et écologique, en construisant une stratégie globale et un plan d'action que l'assemblée départementale a approuvé en décembre 2018 et avril 2019.

La transition énergétique et écologique : agir sur notre patrimoine, notre territoire et mobiliser nos partenaires

Les finalités : la lutte contre le changement climatique – la transition vers une économie circulaire – la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent.

Les collectivités territoriales ont le pouvoir d'agir sur plusieurs des principaux usages de l'énergie : mobilité et transport, urbanisme, parc de bâtiments... Les Départements ont en charge le développement social et la lutte contre la précarité énergétique, l'aide à la pierre et l'aide aux personnes, et plus spécifiquement un parc de bâtiments, qui comprend notamment les collèges.

La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique fixe des objectifs nationaux de réduction de l'émission de gaz à effet de serre (-40%), de réduction de la consommation d'énergie fossile (-30%) et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie (32%).

La définition d'une stratégie globale pour la transition énergétique et d'un plan d'actions ambitieux

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations du 13/12/2018 (stratégie) et du 4 avril 2019 (plan d'actions) d'aller plus loin pour faire de la transition énergétique une opportunité de développement pour tous en se fixant des orientations fortes pour agir sur son patrimoine, comme dans le cadre de ses politiques publiques, avec des objectifs de résultats :

- sur les bâtiments départementaux (réduction de la consommation énergétique de 30% entre 2010 et 2030, recourir aux énergies renouvelables pour couvrir 50% des besoins des bâtiments en 2030) et développer le photovoltaïque sur les toitures des collèges. Ces actions sont en cours de réalisation, avec le lancement d'un plan photovoltaïque destiné à installer 50 000 m² de panneaux solaires sur les bâtiments départementaux.

- sur l'habitat des bas-rhinois : réhabiliter 1 000 logements / an dont 120 en copropriété. Accompagnement par le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) de 540 ménages / an,

- dans les collèges : accompagner 300 collégiens chaque année sur le thème de la sobriété énergétique, engager 50% des collèges dans une démarche de labellisation E3D (établissements en démarche de développement durable), développer le recours aux produits locaux et aux produits bio dans la restauration des collèges (respectivement 50% et 20% à l'horizon 2022). Organiser le suivi de la qualité de l'air intérieur dans les collèges en expérimentant différents systèmes de capteurs.

S'engager dans la transition énergétique, c'est également être acteur et mobilisateur sur son territoire de compétence en proposant des outils et des leviers pour agir :

- organiser les mobilités de demain : élaborer un nouveau plan vélo (en cours d'études), développer l'usage des modes de transport électriques, et partagés (prolongation de l'opération de covoiturage, autopartage...),

- raccorder les bâtiments départementaux aux réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables. Des projets sont en cours de réalisation sur Haguenau, Brumath, et à l'étude à Schirmeck,

- mobiliser les ressources disponibles sur le territoire : soutenir la géothermie profonde

(étude menée en 2020 en Alsace du Nord avec le bureau d'études ALCIMED pour conjuguer géothermie profonde et développement du territoire),

- protéger les espaces naturels en les faisant mieux connaître aux bas-rhinois.

Le PLAN ARBRE : reconnaître son rôle fondamental et lui donner toute sa place dans notre environnement.

L'arbre est constitutif de nos paysages, de manière diffuse, il est porteur de services à la Nature comme à l'Homme, il est notamment le support principal de biodiversité et régulateur du climat.

Il est constaté que son existence est fragilisée en milieu urbain, sa présence en forêt est également menacée par le changement climatique, les évolutions de l'usage des sols et les contraintes de gestion (normes, rationalisation des cultures, etc.).

Si l'on constate une augmentation des surfaces arborées, avec pratiquement 200 000 hectares dans le Bas-Rhin et 17 millions d'hectares à l'échelle nationale en 2016, il n'en demeure pas moins des tensions sociétales et environnementales menaçant par la même ses effets bénéfiques pour les territoires et leurs habitants.

Le Département a pris le 15 octobre 2020 des mesures fortes en faveur d'une politique de développement de l'arbre, en cohérence avec sa stratégie de transition énergétique et écologique.

Le « Plan Arbre » se déploie autour de 3 orientations majeures, déclinées en 15 actions :

1 L'arbre, source de respiration de nos villes et villages : agir pour favoriser la présence de l'arbre en milieu urbain comme rural

- valoriser les arbres d'alignement et espaces verts des routes départementales parcourant nos villes et campagnes,
- réviser le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles pour renforcer ces espaces de conservation et d'éducation à l'environnement,
- accroître la présence des vergers en milieu urbain,
- accroître la présence des vergers en milieu rural,
- associer à la naissance d'un enfant la plantation d'un arbre.

2 La forêt, un écosystème complexe, essentiel à la vie : accompagner les acteurs de la forêt pour faire face aux enjeux climatiques.

- favoriser l'expérimentation pour des arbres adaptés au changement climatique et aux parasites,
- impulser la plantation d'arbres et animer l'agroforesterie,
- participer à l'équilibre sylvo-cynégétique, entre faune sauvage et gestion forestière,
- initier la coordination de la desserte externe des massifs forestiers,
- expérimenter la Brigade Verte pour un respect accru des espaces forestiers.

3 L'arbre, facteur de développement économique local : valoriser les filières locales du bois et appuyer la plantation en forêt notamment par le Plan de Relance

- soutenir le bois local dans les marchés de la commande publique,
- soutenir le bois local dans la production d'isolants et la construction,

- contribuer à l'émergence d'une marque ou label du bois ALSACE,
- valoriser les arbres remarquables, vecteurs d'implication citoyenne et d'intérêt touristique,
- soutenir la plantation en forêt par le Plan de Relance.

Un outil original : les contrats d'attractivité et d'innovation

Pour atteindre ces objectifs, le Département œuvre dans une logique d'alliance avec les territoires, en s'appuyant notamment sur les contrats d'attractivité et d'innovation. Ces contrats, multi partenaires, sont au service du développement de nos territoires urbains et ruraux et associent des communes, des structures intercommunales et des associations. Ils permettent de partager des objectifs et des moyens pour réaliser des projets dans les domaines éducatifs, touristiques, environnementaux, sportifs ou urbanistiques.

Plus de 150 projets ont ainsi été votés ces deux dernières années, 75 autres sont en cours de définition sur tout le territoire bas-rhinois.

Parmi ces projets plusieurs d'entre eux mettent en œuvre des partenariats avec les collectivités territoriales pour la mobilité douce en particulier la poursuite du maillage du réseau de pistes cyclables, l'entretien du patrimoine architectural dans nos communes, des services dans les territoires ruraux, particulier pour les associations et les jeunes (équipements sportifs et culturels), pour les personnes âgées (accueil en Ehpad ou en résidences seniors), entretien des paysages et soutien aux associations qui oeuvrent en faveur de cet entretien, économies d'énergies et recours aux énergies renouvelables dans le cadre de projets collectifs pour la création de micro-réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables.

Au-delà du seul soutien financier, l'apport du Département s'est traduit par un enrichissement des projets en mobilisant un territoire, et des acteurs publics ou privés démultipliant ainsi l'ambition initiale des projets par l'alliance des acteurs. Le Département s'est ainsi investi pleinement dans ses missions en faveur de la solidarité territoriale, intergénérationnelle et en direction des personnes fragiles.

La pandémie : action dans l'urgence, être solidaire et relancer l'activité L'apparition soudaine et imprévisible de cette pandémie a conduit le Département à revoir ses priorités, et à se mobiliser pour agir en tant que collectivité de proximité.

- Agir pour protéger ses agents tout en organisant la continuité du service. Le Département a mis en place une organisation donnant les moyens à un maximum d'agents de télétravailler, en les dotant d'ordinateurs portables, écrans et autres outils, et en développant le recours à la visioconférence, ce qui a permis de préserver les liens entre les agents et les partenaires du Département. L'utilisation de la visio devient ainsi une pratique courante au sein de la collectivité et réduira à l'avenir les nécessités de déplacements. Cette utilisation présentera un intérêt encore accru avec la mise en place de la CeA,

- Agir pour protéger les bas-rhinois. Dans un premier temps dans l'urgence en collectant et en distribuant des masques et gels hydro alcooliques aux établissements prioritaires (Ehpad, structures d'aide à domicile, autres professions exposées) ; en organisant une commande groupée de 3 millions de masques en partenariat avec les communes afin de

servir les habitants dès la fin du confinement,

- Agir pour aider les entreprises locales et associations à pouvoir continuer à travailler : en fournissant masques et gel, dans un premier temps ; en contribuant à hauteur de 2.3 M € au fonds de résistance mis en place par la Banque des Territoires et la Région ; en créant un fonds d'urgence doté de 7 M € réévalué à 9 M € pour aider les entreprises à relancer leur activité en particulier dans les secteurs du tourisme, de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture ; en mobilisant le laboratoire vétérinaire départemental pour réaliser des tests covid ; en achetant plusieurs centaines de tablettes afin de permettre aux résidents des Ehpad de garder un lien essentiel avec leurs proches, en instaurant une aide aux familles les plus modestes par l'attribution de chèques vacances.

1) Le développement durable dans l'organisation et la gestion de la collectivité

En charge de la gestion d'un patrimoine de plus de 200 bâtiments, de plus de 3400 km de voirie, de 3300 km d'itinéraires cyclables, du canal de la Bruche, la collectivité départementale s'est engagée dans une gestion durable, économe et efficace de ce patrimoine grâce à l'engagement et au savoir-faire de ses 3 600 collaborateurs.

1.1 Les ressources humaines : un accompagnement renforcé en vue de la création de la CeA et en lien avec la pandémie de Covid-19

La finalité : l'épanouissement de tous les agents

La politique RH de la collectivité est dictée par une gestion responsable et la nécessité de l'innovation et de l'adaptation.

La Direction des Ressources Humaines (DRH) propose depuis plusieurs années une offre d'accompagnement en adaptation constante à la diversité des situations, qu'elles soient individuelles ou collectives. Ces dispositifs se développent avec le souci de favoriser l'intelligence collective et l'expertise de terrain, la qualité de vie et de santé au travail des agents mais aussi le développement de compétences.

En 2020, les priorités sont d'accompagner au mieux les agents vers la nouvelle collectivité CeA et les aider à traverser la crise de la pandémie de Covid-19 au travers de solutions adaptées aux besoins de chacun.

▪ Un accompagnement renforcé

- Déploiement de la délégation à l'accompagnement RH et managérial au sein de la DRH mise en place en juillet 2019 afin d'offrir aux services de la collectivité un accompagnement RH à la fois technique, managérial et organisationnel et un accompagnement dans le cadre de la construction de la CeA. En 2020, les accompagnements collectifs de proximité et humains pour les équipes, contribuant à la mobilisation des équipes se sont poursuivis,
- Le dispositif de coaching interne s'est également développé en 2020 : il est ouvert à l'ensemble des agents pour développer leurs potentiels, atteindre un objectif

professionnel, mobiliser leurs compétences et leurs ressources,

- Une mission ergonomie a été mise en place en 2019 avec le recrutement d'une ergonome. L'objectif est l'amélioration des conditions de travail des agents et d'aller plus loin dans la prévention des risques professionnels dans les services du Département. L'ergonomie a pour objet d'adapter le travail à l'homme en considérant tous les aspects du travail (physiologiques, biomécaniques, psychologiques-cognitives, sociaux, environnementaux etc.). Cette mission vise un double objectif en se situant au carrefour de la santé, du bien-être, de l'efficacité et de la qualité du travail.
- Une Mission handicap a été créée à la DRH en 2016 afin d'assurer un accompagnement spécifique des travailleurs en situation de handicap (prise en charge des équipements individuels, formations spécifiques, interprétariat en langue des signes, aménagement de postes ...). L'emploi des personnes en situation de handicap montre aujourd'hui un taux de 6,75%, reflet de la volonté inclusive de l'administration départementale,
- 2 assistantes sociales du personnel apportent un appui aux agents rencontrant des difficultés personnelles et/ou professionnelles,
- Un accompagnement psychologique peut être proposé sur demande des agents à la suite d'une agression ou pour faire face à une situation personnelle ou professionnelle compliquée, pour assurer une médiation interpersonnelle en cas de difficulté dans une équipe,
- L'action sociale permet aux agents de bénéficier d'une participation à la protection sociale complémentaire et à la prévoyance, d'une adhésion au CNAS, et de séjours privés à tarifs préférentiels et colonies de vacances enfants, à la Maison de vacances de Wangenbourg. Un Fonds de solidarité sous la forme d'un secours financier exceptionnel peut être accordé aux agents confrontés à des difficultés financières momentanées,
- Le compte épargne temps solidaire permet de soutenir des collègues, en situation d'aidant familial ou en situation difficile, en les faisant bénéficier d'autorisations d'absences exceptionnelles. Il est alimenté par des heures de bénévolat réalisées par les agents lors d'opérations spéciales organisées par le Département et par des dons de jours,
- En 2020 une nouvelle convention de participation sur le risque Prévoyance a été mise en place : avec la participation volontariste forte de la collectivité, elle permet au plus grand nombre d'agents d'y adhérer et ainsi de se prémunir des conséquences financières d'un problème de santé,
- 456 agents ont bénéficié du télétravail pour la période de septembre 2019 à août 2020.

1.1.2 Focus sur les mesures RH liées à la pandémie de Covid-19

Le service Formation a développé de nouvelles modalités de travail pour permettre une continuité de l'activité formation pour les agents dès la période de confinement.

Une offre de formation en ligne pour tous a été créée :

- Sélection et promotion de MOOC (massive open online course) et de rapid

- learning issus du catalogue CNFPT,
- Sélection et promotion de formations en ligne IDEAL CO,
- Substitution des formations bureautiques en présentiel par une offre de formation bureautique en ligne avec le CNFPT,
- Mise en place de séances quotidiennes de déconnexion attentionnelle et émotionnelle pour tous les agents,
- Création et mise en place de webinaires pour accompagner la crise sanitaire et la reprise à destination des encadrants,
- Développement des formations internes à distance (exemple : coaching concours).

A la sortie du confinement, l'enjeu était d'accompagner la reprise des agents des routes par une prévention des risques physiques liée à une longue période d'inactivité : maux de dos, torsions de chevilles ou de poignets.

Avec l'aide d'un opérateur spécialisé, des séances d'échauffement collectives avant la prise de poste ont été proposées dès le mois de juin sur plusieurs centres techniques.

Il s'agit d'un échauffement de quinze minutes chaque matin pour les agents avant le départ sur les chantiers. Les exercices ont vocation à préparer les organismes à l'effort par un réveil musculaire et articulaire.

Les agents sont accompagnés dans un premier temps par des éducateurs sportifs spécialisés, puis, sous un format de « personnes relais » et d'outils électroniques, les centres vont devenir progressivement autonomes dans ce domaine.

Le coût provisoire des mesures RH prises par le Département pour faire face à cette crise sanitaire (gratifications exceptionnelles, pompiers volontaires, renouvellement des contrats dans le cadre des mesures sociales) était au 31 juillet 2020 de 850 000 €. Il y a également eu recours à des bénéficiaires du RSA pour des contrats spécifiques dans le cadre du respect des gestes barrières au sein de différents sites du Département du Bas-Rhin accueillant du public.

1.2 La gestion financière maîtrisée : ne pas laisser la charge de la dette aux générations futures

La finalité : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Une bonne maîtrise budgétaire est une condition essentielle pour préserver des leviers d'actions au bénéfice des habitants et du territoire bas-rhinois et éviter aux générations futures la charge d'une dette excessive.

Dans cet esprit le Département a engagé depuis plusieurs années une démarche de consolidation de ses marges de manœuvres financières sur les bases des principes suivants :

- Pas de hausse de la fiscalité,
- Pas d'augmentation du stock de la dette,
- Maintien d'une section d'investissement à hauteur de 120 M€,
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'administration.

Depuis 2016, le Département s'est ainsi considérablement désendetté, la dette, s'élevant à 714 M€ en 2015, a baissé de 300 M€ pour s'établir à 414.1 M€ fin 2019. Sur la même période le ratio de désendettement est passé de 5.6 à 2.8 années fin 2019.

Ces résultats, qui ont pu être obtenus grâce à une révision des politiques publiques et une maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'administration générale, ont été

reconnus par la Chambre Régionale des Comptes, la Cour des Comptes et les agences de notation, Standard & Poor's et Moody's, qui ont attribué un double A au Département.

Dans le contexte de crise sanitaire qui touche durement notre territoire et nos concitoyens, la situation financière assainie a donné au Département les moyens d'agir fortement lors de la période de confinement et d'engager un programme inédit de relance économique au bénéfice de toutes les catégories d'acteurs.

1.3 Le développement durable dans les marchés publics : pour une politique d'achat plus responsable

La finalité : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Depuis 2015, une feuille de route concernant la politique d'achats de la collectivité a été confiée à la Commission d'Appels d'offres (CAO).

Dans le cadre de la politique d'achats 2018/2020, différents axes ont été retenus. Ils relèvent notamment :

- du domaine des économies (fonctionnement et investissement),
- de la dimension sociale (clauses d'insertion des publics éloignés de l'emploi et marchés réservés au secteur du handicap),
- du dialogue avec les entreprises, notamment locales (sourcing, évènements...).

Le développement durable fait partie intégrante de la politique d'achats en regard de la dimension sociale.

1.3.1 Les clauses d'insertion sociale

Il s'agit de définir un nombre d'heures que l'entreprise attributaire du marché devra réaliser avec des publics éloignés de l'emploi (dont les bénéficiaires du RSA). Depuis le début de l'année 2018, dans le cadre de la politique d'achats de la collectivité, les missions, directions et services du Département ont l'obligation de demander l'avis du Relais Chantier pour la mise en œuvre de clauses d'insertion pour tous les marchés de plus de 90 000 €. Le Relais Chantier est une association dont le but est de favoriser le retour à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi. Dans le cadre de notre partenariat, il est en charge de la définition du nombre d'heures pour tous les marchés supérieurs à 90 000 €, de la rédaction des clauses et du suivi des publics et des entreprises. En 2019, le nombre d'heures est en hausse par rapport aux années précédentes, et s'élève à 20 000 heures environ, soit 100 personnes en emploi (11 000 heures et 75 personnes en 2018).

1.3.2 Les marchés réservés au secteur du handicap

L'objectif est de pérenniser les marchés réservés à ce secteur et de prospecter de nouvelles possibilités de confier des marchés aux structures en charge du handicap (Établissements et services d'aide par le travail - ESAT - et entreprises adaptées - EA). En 2019, environ 312 000 € d'achats ont été payés aux structures de ce secteur (nettoyage, entretien d'espaces verts, blanchisserie...), contre 390 000 € en 2018 et 270 000 € en 2017.

1.3.3 La dimension environnementale

Elle est intégrée dans les pratiques des services. Certains marchés prennent en compte

les aspects environnementaux : critères de choix des offres, clauses d'exécutions, achats respectueux de l'environnement sont les leviers principaux utilisés par les acheteurs.

1.4 Le parc de véhicules du Département : des véhicules plus propres pour une utilisation partagée et maîtrisée

La finalité : La lutte contre le changement climatique

Ce parc se compose de (situation septembre 2019) :

- 353 véhicules légers dont 185 en motorisation essence ou GPL et 12 électriques,
- 74 véhicules utilitaires légers (fourgonnettes) dont 3 essences ou GPL, et 1 électrique,
- 73 fourgons en motorisation diesel,
- 24 fourgons pour transport de personnes en motorisation diesel ou GNR,
- 86 engins (tracteurs, camions) en motorisation diesel ou GNR.

Soit au total 610 véhicules dont 22 véhicules affectés à l'ATIP. (Ce total ne prend pas en compte les véhicules de remplacement et les véhicules du Parc d'Erstein).

Ces véhicules ont parcouru 6 752 676 km en 2019 contre 7 046 000 en 2018, 7 245 438 km en 2017 et 8 441 573 km en 2011. Plusieurs mesures ont contribué à cette baisse : la gestion des véhicules en pool, le regroupement des services et la territorialisation, mais également la sensibilisation des agents par la diffusion de messages et l'organisation de manifestations en interne.

Une part de ce parc sera progressivement dévolue aux véhicules électriques. Fin 2019, le Département dispose de 12 véhicules électriques, dont 2 en pool. 5 véhicules supplémentaires sont en commande pour 2020.

Il est également prévu de mettre en place un groupe de travail ayant pour objectif d'étudier les modalités de développement de bornes électriques sur le territoire, qui compte aujourd'hui 19 points de recharge sur des sites départementaux. Ce développement pouvant éventuellement être mené en partenariat avec d'autres collectivités et établissements publics.

En parallèle, une étude a été réalisée pour évaluer l'intérêt de doter les voitures de boîtiers E85 destinés à offrir la possibilité d'utiliser des carburants à base d'éthanol. Cette orientation n'est toutefois pour l'instant pas retenue, essentiellement en raison du déploiement insuffisant de stations en capacité de fournir ce type de carburant sur le territoire.

1.5 Les déplacements des agents : une batterie de solutions pour réduire les déplacements et l'utilisation en auto soliste de la voiture

Le télétravail entre dans les habitudes de fonctionnement : après la généralisation du dispositif en 2018, et l'élargissement des conditions d'accès en 2019, le Département a su se mobiliser pour mettre en place les moyens et ressources lors du confinement pour permettre à un maximum d'agents d'accéder au télétravail. Passant ainsi de 250 agents en 2018, puis 450 en 2019, ce sont près de 1 400 agents qui ont télétravaillé quotidiennement pendant les deux mois de confinement liés à la crise du covid. Cette nouvelle organisation permet notamment de réduire leurs trajets, de mieux concilier vie professionnelle et vie privée, de gagner en autonomie et en proximité avec les usagers.

Une diversité de solutions pour les déplacements de proximité : les agents bénéficient

pour les déplacements professionnels sur l'EMS de tickets de transport, ainsi que de billets de trains prépayés à destination des principaux sites sur le territoire. Dans le cadre des déplacements domicile-travail, la participation de l'employeur à hauteur de 50% du coût des abonnements incite les salariés à privilégier les transports en commun.

Des vélos, électriques ou non, sont également à disposition. Au printemps 2020, le recours à un certificat économie d'énergie (V-logistique) a permis de mettre gratuitement à disposition de la collectivité un vélo électrique qui sera utilisé par un agent pour ses déplacements professionnels en contrepartie d'une renonciation à un véhicule de service thermique. La participation historique du Département au challenge « Au boulot à vélo » a été marquée par une mobilisation record en 2019, lors de la 10^{ème} édition avec 350 participants et une 3^{ème} place sur le podium, complétée par le « pédalier d'or » des collectivités faisant le plus la promotion de l'usage du vélo pour ses propres salariés. En 2020, à la sortie du confinement malgré le télétravail et la situation particulière ce sont 180 agents qui participent à cette édition particulière (une manche pendant l'été, une autre à l'automne et une dernière en hiver). La mobilisation des agents reste importante et des aménagements à venir au niveau du parc de stationnement permettront de maintenir cette dynamique voir de l'amplifier dans les années à venir.

Des trottinettes électriques ont été déployées à partir de l'été 2019 sur l'HDD mais également sur les sites de Vauban et de la Meinau. Chaque site est doté de 4 trottinettes et depuis le lancement 130 agents sont inscrits au service avec 70 utilisateurs réguliers qui ont permis de cumuler 300 trajets, soit près de 5 utilisations par jour pour une durée moyenne de 3h. Le succès est au rendez-vous et une quatrième implantation est prévue à Ostwald sur le site de l'UTAMS Sud.

Une solution de covoiturage est organisée avec l'application Oxycar. Déployée en septembre 2019, cette solution de mise en relation numérique a séduit 280 agents qui se sont inscrits. 70 d'entre eux sont des utilisateurs réguliers avec près de 2 000 trajets réalisés (avant le confinement) et des pics d'activité lors des manifestations de fin 2019 et des grèves début 2020. Les agents bénéficient ainsi d'une mise en relation aisée avec prise en charge des déplacements domicile-travail pour les passagers et indemnisation du conducteur pour les frais engagés. L'expérimentation se poursuit depuis la sortie de crise du Covid dans l'attente de converger vers une solution à l'échelle de la CeA qui intégrera la mobilisation du forfait mobilité durable non applicable à ce jour.

1.6 L'énergie et le patrimoine bâti : une volonté d'exemplarité dans le cadre d'une ambition forte pour le territoire bas-rhinois.

La finalité : La lutte contre le changement climatique

En 2019, la consommation du patrimoine bâti du Département (collèges et bâtiments départementaux) s'est élevée à 118 GWh, soit l'équivalent d'une ville de 6 756 foyers, pour un coût global (électricité, chauffage et eau) de 8 M€.

Les investissements réalisés depuis 2009 ont permis au Département de bénéficier de certificats d'économies d'énergie pour un montant de 1.7 M€.

En 2019, le Conseil Départemental a décidé de mettre en œuvre une stratégie globale en faveur de la transition énergétique et écologique. Dans le cadre de cette stratégie, déclinée plus largement dans la suite du rapport, le Département se fixe comme objectif ambitieux de réduire la consommation d'énergie des bâtiments de 40% en 2030 par rapport à 2010, et de recourir aux énergies renouvelables pour couvrir 50% des consommations des bâtiments d'ici 2030. Un plan d'actions, adossé à cette stratégie, vise à faire du Département un acteur exemplaire dans la prise en compte des problématiques climat et un acteur moteur de développement pour les filières

professionnelles liées à la performance énergétique et au développement des énergies renouvelables dans les bâtiments. Ce plan vise également à optimiser le coût énergétique du parc immobilier départemental.

Les leviers d'action sont les suivants :

- fixer des objectifs de performance pour chaque opération de construction, rénovation et maintenance, à savoir : bâtiment passif ou à énergie positive, pour les constructions neuves, BBC à minima pour les rénovations globales et BBC compatible lors des travaux de maintenance,
- développer les raccordements en réseaux de chaleur et les alimenter en énergies renouvelables,
- élaborer un plan de déploiement photovoltaïque sur le patrimoine départemental,
- organiser la surveillance de la bonne qualité de l'air intérieur des collèges.

1.6.1 les collèges : un programme de modernisation ambitieux.

Le Département a en charge 90 collèges publics ce qui représente une surface au plancher de 570 000 m² (soit l'équivalent de 80 terrains de football).

Les 90 collèges concentrent 75% de la dépense énergétique globale du Département. Ils présentent des performances énergétiques dans l'ensemble satisfaisantes puisque 78 d'entre eux figurent en classe C ou B.

En 2018, la baisse de la consommation des collèges est de 11% par rapport à 2010. Cette consommation est couverte à hauteur de 10% par des énergies renouvelables (principalement issues des contrats de fourniture d'énergie comprenant des garanties d'origine renouvelable, dite « énergie verte »).

Le Département a adopté en 2017 une programmation pluriannuelle d'investissement pour un montant de 60 M€ prévoyant des travaux sur 16 établissements. Cette programmation a été complétée en 2018 par une tranche complémentaire de 55 M€ sur 18 autres établissements.

Les travaux prévoient, outre des extensions, très souvent des travaux de rénovation thermique ou de remplacement des installations de chaufferie. Plusieurs établissements sont ou vont être raccordés à des chaufferies biomasse (collèges de Schirmeck, Vendenheim, Brumath...).

Des constructions ou reconstructions de collèges sont programmées. Les études de conception sont en cours de réalisation pour un lancement des travaux en 2022 :

- construction d'un nouveau collège au Neuhof sur le site de l'ancien hôpital Lyautey: engagement des études de conception avec l'ambition d'en faire un établissement d'excellence sur le plan de la démarche scientifique et économe en consommation d'énergie. Le site fera au préalable l'objet d'une dépollution des sols,
- reconstruction complète et extension du collège à Eckbolsheim, avec une ambition d'exemplarité en matière de développement durable (bâtiment à énergie positive),
- construction d'un nouveau collège sur le site Coop-Deux Rives, qui se veut exemplaire dans les domaines du bilinguisme et de l'économie.

Une aide financière pour des investissements dans les établissements privés, y compris de rénovation thermique est également prévue. Une enveloppe de 600 000 € y est consacrée sur la période 2019 – 2021.

Ces travaux devraient permettre d'améliorer considérablement le bilan énergétique des collèges dont la consommation est aujourd'hui déjà couverte à hauteur de 43% par des énergies renouvelables dans le cadre des contrats de fourniture d'énergie et des

productions d'énergies in situ.

1.6.2 Les autres bâtiments relevant du patrimoine départemental

Parmi les autres bâtiments départementaux, des typologies et plages d'usages plus diversifiées entraînent une grande variabilité de consommations et performances entre les sites. Il convient de retenir que les sites les plus grands consommateurs sont ceux disposant à la fois des plus grandes surfaces et de plages d'usages très larges : l'Hôtel du Département, les Archives Départementales (étiquette énergie en classe D) et le Foyer de l'Enfance (étiquette énergie en classe E). Ces trois sites font l'objet de travaux ou programmations s'inscrivant dans les objectifs de la stratégie de transition énergétique du Département : raccordement à un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables (2018), mise en place d'un contrat d'exploitation avec objectifs de performance (2019), opération de rénovation passive avec énergies renouvelables (Foyer de l'Enfance : les études de conception sont engagées), réalisation d'une installation de production photovoltaïque en autoconsommation (Archives Départementales en 2020).

1.6.3 Le plan de déploiement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine immobilier départemental

Ce plan volontariste, qui s'inscrit dans la stratégie de transition énergétique du Département, se traduit par :

- la réalisation d'une étude d'opportunité sur 110 sites du parc immobilier départemental, visant à la présélection des sites et à la constitution de 5 groupes, dans la perspective de l'ordonnancement pluriannuel du déploiement (réalisé). Le périmètre de réalisation devrait porter sur 86 collèges et 24 bâtiments départementaux (soit 50 000 m² de panneaux pour une puissance de 10 MWc),
- en cours : une étude de faisabilité site par site, afin de préciser les caractéristiques techniques de chaque installation et l'éventuelle nécessité de prévoir en parallèle des travaux de réfection et d'isolation des toitures (achèvement prévu fin 2020),
- le lancement d'un marché de travaux sur 4 ans, notification prévue en novembre 2020,
- la réalisation d'un site pilote fin 2020 aux Archives Départementales,
- entre 2021 et 2024 réalisation des travaux dont la faisabilité est confirmée.

Les premières installations seront en exploitation courant 2021 (9 650 m² prévus) ; une valorisation pédagogique auprès des collégiens est prévue.

Un budget global de 17 M€ est prévu pour ce programme.

1.7 Le bilan des émissions de gaz à effet de serre

La finalité : La lutte contre le changement climatique

Le Département a publié en 2018 le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce bilan porte sur les émissions au cours de l'année 2016. Les émissions liées aux activités du Département s'élevaient en 2016 à 28 825 tonnes d'équivalents CO₂, traduisant une baisse de 8% par rapport à 2011).

Ces émissions se répartissent de la manière suivante :

- collèges : 40% des émissions,

- transport en commun et bacs rhénans : 43%,
- parc routier : 7%,
- bâtiments administratifs et moyens techniques : 7%.

L'acquisition progressive de véhicules électriques, et le programme de modernisation des bâtiments et des collèges permettront de poursuivre la baisse des rejets de GES.

Un nouveau bilan sera réalisé dans le cadre de la Collectivité Européenne d'Alsace.

1.8 La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets

Les finalités : la lutte contre le changement climatique – la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent – la transition vers une économie circulaire.

Le Département a engagé depuis plusieurs années des actions visant à lutter contre le gaspillage et la production de déchets.

1.8.1 La réduction de la consommation de papier

La consommation de papier concerne d'une part l'impression au sein des services et d'autre part les travaux d'impression au niveau de l'imprimerie.

L'impression par les imprimantes représentait en 2019 8 395 060 feuilles, 8 576 521 feuilles en 2018.

Les impressions confiées au service d'imprimerie ont représenté :

9.5 tonnes de papier, soit 1 900 000 feuilles en 2018.

10.9 tonnes de papier, soit 2 179 100 feuilles en 2019.

Une partie des travaux d'imprimerie est externalisée. La part externalisée s'est élevée à 11.73 tonnes de papier, soit environ 2 346 000 feuilles.

L'essentiel de la consommation de papier provient par conséquent des imprimantes copieurs installées à proximité des services.

Le volume d'impression avait pu être significativement réduit il y a 5 ans, à l'issue du déploiement d'imprimantes mutualisées (nombre de copieurs et d'imprimantes divisé par deux). L'augmentation de l'activité d'impression traduit aussi l'activité du Département à travers son engagement sur de nombreux projets.

1.8.2 Réduire le gaspillage alimentaire dans les collèges

Le Département se mobilise pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges. Il s'agit à la fois d'un enjeu éthique, éducatif et économique.

L'objectif est de limiter les retours plateau à 80g/ convive et 120 g de déchets alimentaires totaux.

Des mesures quantitatives de gaspillage sont réalisées depuis 2012. Les pesées, réalisées dans un premier temps par des jeunes volontaires en service civique, sont confiées depuis 2018 directement aux collèges.

En 2019, le Département a mis en place « le mois de la pesée ». Pendant le mois de mars, les collèges sont sollicités pour réaliser des pesées quotidiennes de leurs biodéchets. En 2020, sur les 71 collèges disposant d'un restaurant scolaire, 35 ont participé à cette opération sans changer leurs habitudes de menus et de tri (45

participants en 2019). Malheureusement, suite à la fermeture des collèges le 16 mars, les établissements n'ont pu effectuer que 2 semaines de pesées au total.

Les résultats 2020 : 132 g de déchets totaux / jour / convive (150 g sur les mesures 2019) dont 96 g de retour plateau (109 g en 2019).

Les collèges situés sur l'EMS présentent des chiffres légèrement supérieurs.

Ceci s'explique par le fait que la majorité des collèges de l'Eurométropole sont télérestaurés : ce sont les cuisines satellites qui réceptionnent et servent la nourriture, il est donc plus difficile de contrôler et limiter le gaspillage. Quant aux retours plateaux, bien que la moyenne départementale se situe légèrement au-dessus de l'objectif, le bilan reste positif.

Rapporté aux 3,3 millions de repas servis par an, on estime le gaspillage généré à 379 tonnes de denrées jetées, ce qui représente un coût estimé à 871 700 € par an.

Les leviers d'amélioration de ces résultats portent sur :

- la formation des cuisiniers à la revalorisation des restes, aux quantités commandées, techniques de cuisson,
- la sensibilisation des collégiens (les systèmes « grande faim / petite faim », gaspillage du pain),
- la poursuite des investissements (équipement des collèges) : bars à salade (52), cellules de refroidissement (32), gâchimètres à pain (24) et tables de tri (39).

1.8.3 La suppression de l'usage des pesticides

Le Département s'est engagé de longue date dans une démarche de suppression progressive de l'utilisation de pesticides sur l'ensemble de son domaine pour arriver à une suppression complète à partir de 2014 : espaces verts des collèges et des dépendances vertes routières en particulier, anticipant ainsi une disposition réglementaire.

Des solutions d'entretien mécanique remplacent les interventions chimiques : balayage, broyage, modification des aménagements et de la couverture des sols ont été les principales solutions mises en œuvre. À noter également que, pour les petits matériels (débroussailleuses, coupe-bordures...), le matériel électroportatif remplace progressivement les équipements à moteur thermique.

1.8.4 L'entretien des routes départementales et des dépendances vertes

4 Le fauchage des dépendances vertes

Le Département a en charge la gestion et l'entretien de plus de 3 000 ha de dépendances vertes le long des routes et notamment leur fauchage et leur nettoyage.

Le programme de fauchage vise à assurer la sécurité de l'utilisateur, à limiter le nombre de passages aux nécessités d'entretien des abords. Toutes les routes font l'objet d'un premier passage au printemps sur une largeur d'environ 1 m ce qui permet de préserver également la biodiversité dans ces espaces. Le fauchage intégral intervient au cours du 2^{ème} semestre selon les conditions météo. Les résidus de fauche restent sur place. Quelques fonds d'emprises d'itinéraires sont fauchés tous les 2 ans afin de préserver les pollinisateurs. Cette organisation constitue un bon compromis entre les besoins d'entretien, la prise en compte de la biodiversité et la limitation des coûts.

Par ailleurs, le ramassage des résidus végétaux pour une valorisation en méthanisation devait être testé ce printemps sur le territoire Nord. La période de confinement n'a pas

été propice à la mise en œuvre de cette expérimentation, les réflexions se poursuivent.

5 Les déchets ramassés sur les dépendances routières

Bien souvent les bords de route font également l'objet de dépôts sauvages de déchets de diverses natures. La généralisation de la redevance incitative pour le financement du service public de collecte des ordures ménagères est souvent suspectée d'être à l'origine d'un accroissement des dépôts sauvages en bord de route.

Un inventaire de ces déchets a été réalisé avec définition de filières autorisées pour leur élimination.

Les déchets recensés sont :

- les sables de balayage : environ 1600 tonnes / an ; Ils ont fait l'objet d'analyses de caractérisation confirmant leur caractère inerte et sont recyclés sur des chantiers ou autres sites,
- les déchets banals : il s'agit des déchets issus des poubelles installées en bordure de route, des déchets récupérés lors des opérations de ramassage (Osterputz), mais également des ramassages réguliers au fil de l'année. Ces déchets évalués à environ 220 t / an sont retraités dans des installations de traitement d'ordures ménagères,
- les pneus : des pneus usagés sont régulièrement ramassés en bord de route en quantité très variable. Ils sont retraités sur des installations spécialisées.

Afin de limiter les dépôts sauvages, mais également de revoir la répartition du coût de leur élimination, des échanges avec les collectivités en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères ont eu lieu. D'autres réunions avec l'ONF notamment et les acteurs de la CeA sont également prévues.

6 L'expérimentation sur le recyclage à froid des Agrégats d'Enrobés (AE)

Le Département est partie prenante d'un projet de recherche transfrontalier sur le recyclage des AE issus du fraisage des couches de roulement en enrobés. En règle générale les agrégats sont réutilisés en recyclage à chaud pour la fabrication des nouveaux enrobés. Cependant les agrégats contenant des Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques (HAP) ne peuvent actuellement pas être réutilisés suivant le procédé à chaud pour des raisons sanitaires. En utilisant des AE sans ajout de liant bitumineux et à température ambiante, le taux de recyclage des matériaux serait considérablement augmenté et les impacts environnementaux seraient réduits : moins d'émissions de CO₂, économies d'énergie et de ressources naturelles.

L'expérimentation vise à étudier la possibilité de recycler ces agrégats d'enrobés à température ambiante et sans liant bitumineux, donc sans traitement en centrale pour des structures de chaussées à faible trafic.

Les services départementaux ont testé en 2019 ce procédé sur une section de route départementale (RD 129 entre Stotzheim et Sermersheim) en réalisant 3 planches d'essais sur 600 m, en partenariat avec l'INSA et le CEREMA. Ce projet transfrontalier est réalisé dans le cadre du programme INTERREG V.

Le bilan de cette expérimentation est en cours d'analyse.

1.8.5 Préservation des batraciens

En période de reproduction, la migration des batraciens occasionne de nombreuses pertes d'animaux sur les routes. Pour sauvegarder cette population, les unités techniques participent à l'installation de dispositifs de collecte des animaux le long de 43 sites concernés (+ 24 sites surveillés). Cela représente 11,900 km de filets et 878 seaux installés chaque année pour environ 50 000 amphibiens sauvés. Par ailleurs, des

passages de petite faune sont installés systématiquement dès qu'un enjeu est identifié sur un projet routier (dernier en date sur la RD30 (Atrium).

1.8.6 La préservation de la faune lors des abattages d'arbres

L'abattage d'un arbre est parfois nécessaire au vu de son état sanitaire, sécuritaire ou au vu d'un projet. Le contrôle visuel global (si présence d'individus et de cavités), puis de l'inspection des cavités sont pris en compte afin de déterminer le mode et le moment de l'intervention de l'abattage. Le calendrier est déterminé en connaissance des cycles de vie des oiseaux et des chiroptères (présents ou présence probable au moment de l'intervention) afin de sauvegarder la faune. La destruction d'arbres à cavités entraîne la mise en place de gîtes à chiroptères à proximité. Cet engagement est aussi pris lors de la réhabilitation d'ouvrages d'art. L'installation de nichoirs constitue également une pratique qui vient compenser la destruction éventuelle des cavités.

1.8.7 Contribuer au rétablissement de la continuité écologique sur les cours d'eau

Lorsque des ponts enjambent des cours d'eau, ils peuvent constituer des obstacles infranchissables pour la continuité écologique (franchissabilité piscicole et transport des sédiments) et il convient, en particulier lorsqu'il y a des interventions de reconstruction ou de réparation sur ces ouvrages, de la rétablir. La loi (article 214-17 du Code de l'Environnement) fait obligation de travailler sur la continuité écologique pour les cours d'eau classés en Liste 2.

Le Département a engagé depuis 2 ans un inventaire des obstacles à cette continuité écologique afin de travailler sur un programme de rétablissement de la libre circulation piscicole et sédimentaire.

Diverses interventions ont permis en 2018/2019 de supprimer des obstacles, notamment à Waldersbach (RD 757), Balbronn (RD 627) et Geudertheim (RD 223). Un projet d'envergure est également à l'étude à Saint Pierre.

Ces ouvrages sont aussi dotés de nichoirs et de cavités pour les chiroptères lors des réhabilitations d'ouvrages.

Des discussions ont été engagées en 2020 avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, et l'Agence de l'Eau pour une démarche globale de rétablissement de la continuité écologique sur la Haute Bruche et ses affluents. Le Département se mobiliserait pour intervenir sur les ouvrages dont il est propriétaire en réalisant dans un premier temps une étude sur les solutions techniques envisageables, préalablement aux travaux qui seraient à engager. Les services de l'Etat et les acteurs locaux se mobiliseront sur les ouvrages de leur compétence.

1.8.8 Préservation des arbres d'alignement

Des mesures de protection des arbres d'alignement sont définies aux articles L350-3 et L411-1 du Code de l'environnement qui impliquent le renouvellement des arbres abattus. Les nouvelles plantations sont réalisées de manière raisonnée et prennent en compte les contraintes des sites (choix des essences) et l'aspect sécuritaire de la route qui doit pardonner (éloignement des obstacles du bord de chaussée).

2) Le développement durable dans les politiques départementales

Le Département, de par ses compétences et la mise en œuvre de ses politiques dispose de nombreux leviers d'actions au bénéfice du développement durable sur le territoire.

Ils concernent aussi bien les politiques sociales que l'aménagement du territoire.

2.1 Accompagner les Bas-Rhinois à tout âge de leur vie

Les finalités : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations - l'épanouissement de tous les êtres humains

De l'enfance au grand âge, de la solidarité pour les personnes en situation de précarité, au sport et à la culture pour tous, chaque Bas-Rhinois bénéficie de l'action du Département.

2.1.1 Un avenir pour nos enfants : le Plan d'Action Enfance Jeunesse Famille 2018 – 2023

Construire un avenir pour nos enfants, accompagner les familles dans la bienveillance, accompagner les jeunes à devenir des adultes responsables, autonomes et engagés constituent les axes forts de l'engagement du Département du Bas-Rhin inscrits au plan d'actions Enfance, Jeunesse, Famille 2018-2023 « Un avenir pour nos enfants » adopté à l'unanimité en Assemblée Plénière le 25 juin 2018.

Depuis plus de 2 ans, les mesures concrètes se mettent en place pour renforcer le maillage territorial de soutien à la santé du jeune enfant et à la parentalité, à travers notamment le développement des consultations de puériculture par la Protection Maternelle et Infantile, le soutien aux Etablissements d'Accueil du Jeune enfant et autres modes de garde de la petite enfance et le financement de lieux d'accueils parents enfants sur la base de projets proposés par les territoires non pourvus.

Par ailleurs, la co-construction avec les partenaires de réponses nouvelles aux besoins de prise en charge des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance s'est renforcée et a pu aboutir à :

La rédaction d'un cahier des charges pour un appel à projet visant la création de places en accueil familial renforcé, à savoir une prise en charge en famille d'accueil soutenue par un plateau technique d'un établissement social. L'objectif visé est que l'accueil d'un public qui relève d'une prise en charge plus individualisée puisse tenir dans la durée, évite les ruptures et apporte un appui éducatif de proximité à l'assistant familial. L'appel d'offre ayant été fructueux, dès 2020, progressivement s'ouvriront 10 places pour la prise en charge d'enfants porteurs de handicap et 6 places pour la prise en charge d'adolescents.

La définition d'une nouvelle offre de service pour les enfants à la fois connus de l'ASE et relevant de la MDPH a pu être précisée au niveau départemental avec tous les acteurs. Est proposé le co-financement avec l'ARS d'un dispositif ASE-Psy flexible d'accompagnement des enfants confiés à l'ASE et présentant des troubles psychiques et / ou des troubles du comportement.

Le renforcement de l'offre d'accompagnement et du partenariat pour soutenir les jeunes sortant de l'ASE à leur majorité afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Enfin, pour améliorer la qualité de la prise en charge au sein du Foyer Départemental de l'Enfance, un programme de travaux a été élaboré au cœur desquels le bien-être de l'enfant, sa qualité de vie, le travail avec les familles, le respect de l'environnement et une démarche développement durable a été approuvé pour une dépense prévisionnelle

de 24M. Il s'agit d'un engagement exceptionnel du Département à hauteur de ses ambitions pour les enfants qui lui sont confiés qui prévoit :

-La mutualisation des moyens en considérant un fonctionnement global à l'échelle du site,

-La création d'espaces flexibles et évolutifs pour anticiper les besoins de demain,

-Une démarche de haute qualité environnementale qui s'inscrit dans la politique de transition énergétique adoptée par la collectivité.

2.1.2 Agir pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

Accompagner la dépendance des personnes âgées ou les personnes en situation de handicap est un enjeu de société. Le vieillissement de la population, l'évolution des aspirations des personnes ou encore la nécessité de construire des parcours de vie amènent à impulser une politique humaine, volontariste, et ambitieuse en faveur des Bas-Rhinois.

Les personnes de 60 ans et plus représentent un quart de la population du Bas-Rhin, soit 275 000 personnes contre 244 000 en 2013 (+ 13%).

Le Département a la responsabilité d'assurer l'inclusion des plus fragiles et d'améliorer leur cadre de vie et leur parcours, au plus près de leurs volontés et de leurs capacités.

Il a adopté par délibération du 4 avril 2019 un schéma départemental de l'autonomie qui doit :

- sensibiliser l'ensemble des Bas-Rhinois aux enjeux du vieillissement, de la perte d'autonomie, et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, en s'appuyant sur un observatoire départemental de l'autonomie qui, à partir de la parole des usagers, alimentera l'action du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.
- poursuivre l'amélioration de l'accueil du public à la Maison de l'Autonomie et en territoire pour une information et un accueil de proximité, en déployant les Maisons des Aînés et des Aidants,
- remettre de la confiance au cœur de la relation entre l'administration et la personne, en se dotant de systèmes d'information permettant d'améliorer le suivi individuel des usagers,
- renforcer, à travers le silver développement, l'animation, le développement et l'aménagement des territoires, en développant une démarche Innov'Age.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs le Département s'appuie :

- sur la Conférence des Financeurs, qui réunit autour du Département l'ensemble des partenaires du champ de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Cette conférence est chargée d'identifier les besoins non couverts sur le territoire afin de définir une politique commune de prévention sur le Département. Pour mettre en œuvre ses objectifs, la convention dispose d'un concours annuel de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) dont la gestion est confiée au Département. En 2019, la Conférence a proposé de soutenir 84 projets et actions de prévention pour un montant de 1 243 480 €. Afin de promouvoir en particulier des projets innovants, le Département a inscrit plus de 2.5 M€ à son budget primitif 2020.
- sur les dispositifs MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'Aides et de Soins dans le champ de l'Autonomie), dans le cadre d'une convention pluriannuelle conclue entre le Département et l'ARS. Des équipes MAIA sont localisées à Haguenau, Saverne, Molsheim, Sélestat, et Strasbourg. Elles ont pour

mission d'apporter une réponse intégrée sur un territoire en animant un réseau des acteurs du parcours de la prise en charge des personnes âgées, du secteur sanitaire au secteur médico-social, et d'accompagner certaines situations d'une complexité particulière. Ce service comprend 31 agents dont 18 gestionnaires de cas.

- la structuration de l'offre des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Aujourd'hui les 13 000 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) et les 3 400 de la Prestation Compensatoire Handicap (PCH) peuvent solliciter l'intervention de 84 SAAD ayant une activité prestataire sur le Bas-Rhin. Toutefois la couverture territoriale reste hétérogène et les SAAD sont confrontés à de forts problèmes de recrutement et de qualification de leurs personnels. Pour y remédier, le Département a mis en place une tarification différenciée et la signature de conventions d'objectifs et de moyens avec 10 structures couvrant près de 70% de l'activité des SAAD. Pour aller plus loin, le Département a réalisé un diagnostic complet de l'offre de l'ensemble des services d'aide et d'accompagnement à domicile sur son territoire afin de disposer d'une connaissance approfondie des services proposés sur le territoire et des problématiques posées (recrutements, pratiques tarifaires, gestion des ressources humaines...). Les conclusions de ce diagnostic ont conduit à prendre des mesures en faveur de la promotion du métier, la création d'une instance de pilotage des services prestataires, d'une meilleure transparence tarifaire, et à partir de 2022, la création de SAAD se fera uniquement sur la base d'appels à projet ce qui permettra de mieux répondre aux besoins de couverture territoriale. Le niveau de prise en charge financière par le Département sera lié à la prise en considération de ces objectifs dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

- **L'accueil en Ehpad**

Le Bas-Rhin est doté d'un réseau de 138 Etablissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) qui accueillent 9 900 personnes âgées. Les personnes entrent dans les établissements à des âges plus élevés (86 ans en moyenne) et s'avèrent plus dépendantes.

Dans l'attente de la réforme de la dépendance annoncée au niveau national, le Département s'est mobilisé avec l'Agence Régionale de Santé, des Ehpad volontaires et des personnels pour élaborer des propositions venant du terrain. Cette mobilisation s'est traduite par l'adoption d'un plan d'actions en faveur des Ehpad, doté de 1.4 M€ en fonctionnement, et 4.4 M€ en investissement.

Sa mise en œuvre a notamment permis d'augmenter le financement des Ehpad pour un montant d'1 M€, ce qui représente l'équivalent de la création de 50 postes d'aides-soignants à l'échelle du Bas-Rhin, et l'acquisition d'équipements pour améliorer les conditions de travail et soulager les personnels dans leurs tâches les plus pénibles.

- **L'accompagnement des personnes en situation de handicap**

Près de 68 000 personnes en situation de handicap perçoivent une prestation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui traite plus de 70 000 demandes par an.

Les enjeux portent sur l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap ainsi que l'aménagement de leur logement. 548 ménages ont été accompagnés pour aménager leur logement en 2018.

Le Département a organisé en 2018, le transport de 648 élèves, et étudiants en situation de handicap entre leur domicile et leur établissement scolaire.

2.1.3 Le service public de l'insertion : un nouveau projet pour l'emploi

Le système de solidarité actuel n'apporte pas de solutions satisfaisantes pour lutter contre les inégalités sociales et la pauvreté. La pauvreté demeure caractérisée en France par sa persistance, sa concentration géographique et le poids de l'origine sociale. Dans le Bas-Rhin, on constate de fortes disparités territoriales : à Strasbourg le taux de pauvreté s'élève à 22.1 % contre 14% sur le territoire national. Ce n'est toutefois plus seulement un phénomène spécifiquement urbain, puisqu'elle touche aussi des communes plus rurales, à l'instar de Sarre-Union, Schirmeck ou des villes comme Sélestat.

Pour combattre la pauvreté, l'inactivité et redonner au travail toute sa place et sa valeur, le Bas-Rhin (le Département et ses partenaires), s'est fixé un objectif : celui de permettre à 70% des bénéficiaires du RSA de retrouver une activité dans les trois mois qui suivent l'inscription. Cette ambition repose sur une transformation du modèle d'accompagnement social et professionnel. Il est proposé de nouvelles réponses autour d'une dynamique partenariale et territoriale qui adopte une approche conciliant le juste accès au droit, l'efficacité et l'humain : l'investissement social.

Le Département s'engage ainsi à mettre en place une nouvelle organisation quant à la prise en charge des nouveaux entrants au RSA.

Un appel à projet a été lancé en juillet 2019 pour la création d'une plateforme partenariale. L'opérateur retenu est une offre commune entre la Caisse d'Allocations Familiales et le réseau des six missions locales du Bas-Rhin.

Les quatre objectifs sont :

- la réduction des délais d'orientation,
- le juste droit à la bonne personne,
- la prévention des situations irrégulières,
- une orientation adéquate entre accompagnants et accompagnés.

Une démarche d'évaluation permettra de mesurer l'efficacité et l'efficacité du dispositif, au travers de quatre indicateurs majeurs :

- une première prise de rendez-vous par l'opérateur sous 8 jours d'environ 8 000 nouveaux entrants par an,
- un premier entretien au bout d'un mois mené par l'opérateur,
- la poursuite de la gestion rigoureuse des droits par le Département (environ 3 000 contrôles par an),
- un délai de traitement des contrôles par le Département (vers 6 mois).

Une activité adaptée au potentiel de chaque bas-rhinois : un objectif pour tous

Une nouvelle organisation est mise en place pour l'accompagnement et le suivi intensif des nouveaux entrants en vue d'une sortie rapide vers la formation, l'activité et l'emploi.

La phase de démarrage de l'accompagnement doit se faire dans un délai très court, idéalement à moins de 15 jours de l'orientation décidée dans la première plateforme d'orientation. L'accompagnement, prévu sur une durée de 3 mois non renouvelable se compose à minima d'un entretien individuel et de rencontres collectives de mise en situation.

Un appel à projet a également été lancé en juillet 2019 pour la création de cette plateforme. Un consortium de 5 acteurs menés par les Missions Locales bas-rhinoises a été retenu.

Des indicateurs permettant de mesurer le retour à l'activité ont été définis :

- une orientation vers l'activité à 70% organisée par l'opérateur,
- un accès à l'emploi durable de 4 000 personnes par an par l'opérateur,
- proposer une voie d'insertion à 2 000 allocataires par an par le Département,

- mesurer le taux de maintien dans l'emploi à 1 an et à 3 ans par le Département.

Ces indicateurs permettront d'évaluer l'efficacité de ce dispositif innovant dans les prochaines années.

2.1.4 L'action sociale de proximité : agir pour les plus démunis

La demande d'aide sociale des Bas-Rhinois a augmenté de 7% en 2 ans. Elle concerne également des retraités et des salariés. Les difficultés portent en particulier sur la gestion budgétaire et quotidienne (70 % des demandes), sur le maintien ou l'accès au logement (40% des demandes), la santé (accès aux soins, addictions pour 20% des sollicitations), les situations relatives à l'enfance, en augmentation de 60% en 5 ans.

Le Département, chef de file de l'action sociale a adopté en 2017 un plan d'action sociale de proximité, construit avec les partenaires institutionnels et associatifs, qui a comme objectif d'appréhender les grands enjeux sociétaux que sont la grande précarité, la prévention de la radicalisation, le vieillissement de la population, et qui s'appuie sur plusieurs orientations :

- un accueil de proximité,
- un accompagnement humain et responsable,
- un partenariat renforcé avec les communes, les associations, pour une action sociale plus efficace et plus humaine,
- une écoute, une implication et une responsabilisation des usagers,
- une observation partagée et territorialisée des publics,
- un accompagnement des professionnels dans l'évolution de leurs pratiques.

Quelques chiffres permettent d'illustrer la mesure de l'action :

- la réalisation de 73 600 entretiens par les unités d'action médico-sociale,
- 40 000 ménages rencontrés par les travailleurs sociaux,
- 930 secours financiers exceptionnels accordés,
- 46 séances d'éducation à la santé auprès de 674 jeunes en situation de précarité,
- 2 900 tests de dépistages antituberculeux et 1 300 vaccins administrés.

Des actions innovantes :

- la mise en place de dossiers sociaux dématérialisés : logiciel e-parcours afin de partager l'information entre travailleurs sociaux pour améliorer le suivi,
- le soutien à l'aide alimentaire, grâce aux épiceries sociales qui permettent l'achat à 10% de leur valeur de produits alimentaires et d'entretien de première nécessité. Ces épiceries bénéficient à près de 2 400 familles dont 700 bénéficiaires du RSA,
- la lutte contre la précarité énergétique ; cette action est portée sur le terrain par des volontaires en service civique qui visitent les particuliers afin de les sensibiliser aux gestes en faveur des économies d'énergies. Le Département a mis en place en 2013 un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) qui a permis d'accompagner plus de 500 ménages rencontrant des difficultés de paiement de leurs dépenses d'énergie. Ce service propose un diagnostic des consommations et des conseils d'usage et de consommation en lien avec la réalité du logement, la fourniture de petits équipements permettant de réaliser des économies (ampoules basse consommation, mousseurs, boudins de porte...), et d'orienter ces ménages vers des dispositifs adaptés à leur situation (tarifs de première nécessité, chèque énergie, logements insalubres, accompagnement social...).

Ce dispositif est reconduit en 2019 dans le cadre d'un partenariat avec le CLER- réseau (association qui coordonne les dispositifs SLIME au niveau national). L'objectif est d'accompagner 520 ménages sur les années 2019 - 2020.

2.1.5 La culture, le tourisme et le sport pour l'épanouissement des bas-rhinois

La culture et le patrimoine constituent un bien commun. Au travers de leur développement c'est la cohésion sociale qui se renforce. Ils caractérisent également un territoire et lui confère son attractivité. La notoriété touristique de l'Alsace en témoigne, en prenant son ancrage, non seulement dans la beauté de ses paysages, mais aussi dans l'histoire, l'architecture, les arts et les traditions si singulières du territoire.

- **La culture et le patrimoine**

Culture et patrimoine appellent à la responsabilité de préservation et de valorisation, de transmission et d'éducation ainsi que de promotion et de mise en perspective pour les générations suivantes.

Le Département appréhende la culture sous le double prisme du bien-être des personnes et de la valorisation du patrimoine. Il développe l'accès et l'accessibilité à la culture et au patrimoine par l'action de ses propres équipements que sont le Vaisseau, le Château du Haut-Koenigsbourg, la Bibliothèque et les Archives Départementales, mais aussi, par le soutien financier ou, en ingénierie, grâce à de nombreux partenaires.

- **L'accès à la culture pour le bien-être des personnes**

Pour le Département, le bien-être des personnes passe par l'accès à une offre culturelle de proximité économe en déplacement et suffisamment diversifiée pour répondre aux aspirations des publics. Le Département encourage le développement d'une offre festivalière de qualité, ancrée dans les territoires et porte une attention particulière aux projets engagés dans une dynamique d'économie sociale et solidaire. A ce titre, le label « festival d'envergure », mis en œuvre en 2020, vise à soutenir les festivals en veillant à renforcer leur potentiel d'accessibilité à tous les publics. Ce label prend également en compte la mise en place d'actions visant à la préservation de l'environnement, l'équité sociale et l'efficacité économique. Des indicateurs d'évaluation des actions sont fixés avec chacun des festivals labellisés pour en mesurer la portée et l'impact.

- **La préservation du patrimoine comme passerelle entre les générations**

La préservation du patrimoine s'inscrit dans une double logique, celle de la conservation et de la mise en perspectives. Dans le cadre de la filière castrale, le Département a choisi de renforcer son intervention en adoptant un projet de fonds d'investissement pour les travaux d'urgence dans le patrimoine castral. A partir de 2019, le Département engagera, en partenariat avec des associations, Alsace Destination Tourisme, Archéologie Alsace, les services de l'État et le Département du Haut-Rhin, un plan de gestion du patrimoine alsacien à même d'en renforcer la sauvegarde et la valorisation.

- **La gestion raisonnée des équipements culturels du Département**

La gestion des établissements culturels, propriétés du Département, fait l'objet d'attention et de pratiques réfléchies dans la gestion quotidienne. Pour illustration, le Vaisseau, depuis son ouverture, souhaite être exemplaire et promeut un développement durable de l'établissement. La gestion des fluides (baisse de la consommation du gaz et de l'électricité de moitié depuis 5 ans), l'entretien du jardin (gestion de l'eau et 0 pesticide), l'attention portée aux matériaux utilisés (peinture recyclable, bois, produits d'entretien), la seconde vie des outils (pour éviter des déchets), le tri des déchets sont depuis de nombreuses années des points d'attention de l'équipe.

D'autres actions comme l'insertion de clauses particulières dans les marchés, la passation de marchés réservés, les tarifs adaptés pour certains publics et les actions entreprises en partenariat avec des associations du champ social sont autant d'initiatives qui engagent le Vaisseau dans le versant social du développement durable.

La Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin (BDBR) s'est engagée dans une gestion

ergonomique de l'ensemble de son activité : outillage pour faciliter le transport des charges, planification de ses navettes afin de mutualiser l'objet des déplacements et en réduire le nombre, cession des livres désherbés au profit d'associations d'insertion.

Le bâtiment des Archives sera un des premiers sites pour lequel sera engagé un projet de pose de panneaux photovoltaïques.

Dans son projet de monument, en cours de préparation, le Château du Haut-Koenigsbourg a intégré un critère de développement durable comme élément d'un château responsable.

- **L'information et la formation du public**

En sa qualité de lieu de culture scientifique, le Vaisseau propose des offres de médiation traitant de thématiques promouvant autant la protection de l'environnement et de la biodiversité, la sensibilisation au handicap que les démarches favorisant le « Do it your self » et l'inventivité. Les formats (de l'animation de 15 minutes à la conférence junior) s'adressent autant aux familles qu'au public scolaire.

Dans le cadre de sa mission de lecture publique et de l'animation du réseau des bibliothèques et des bénévoles, la BDBR développe une politique documentaire intégrant des ressources sur le développement durable : l'énergie, les déchets, les espaces naturels, le voyage responsable, le recyclage des objets, la planète de demain... et contribue à l'animation d'ateliers sur ces thématiques. Elle prolonge son action en organisant des actions de sensibilisation et de formation au développement durable en faveur du réseau départemental des bibliothèques.

- **Le tourisme**

Dans le cadre de la stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021, un tourisme de sens et respectueux est privilégié. La stratégie repose sur six thématiques d'excellence pour une Alsace d'innovation et de tradition : Découvrir l'Alsace, terre d'itinérance douce, Prendre de la hauteur en Alsace, L'Alsace prend soin de vous, Savourer les étoiles et millésimes d'Alsace, Vivre le fantastique des châteaux et cités fortifiées d'Alsace, L'Alsace au cœur de l'humanisme rhénan et de l'Europe. Loin du tourisme de masse, l'accent est mis sur l'expérientiel et la gestion raisonnée. Enfin, l'encouragement d'une offre de tourisme adaptée aux personnes en situation de handicap au travers du développement de l'ingénierie et de l'accompagnement de porteurs de projets participe de manière innovante à l'inclusion sociale, respectueuse des différences. La digitalisation de la gestion de la relation à la clientèle sera encouragée ainsi que le développement de services à la personne tel que le transport de bagage ou des emplacements pour les vélos.

L'itinérance pédestre ou à vélo est valorisée par le renforcement de signalétique et la mise en place de boucles locales valorisant la découverte des villages et des paysages par une mobilité douce et respectueuse de l'environnement.

- **Le sport : un enjeu d'épanouissement et de santé publique**

L'importance du sport peut être illustrée par quelques chiffres clés :

- 61 568 licenciés de moins de 18 ans,
- 450 clubs et 42 comités sportifs subventionnés,
- un réseau d'infrastructures particulièrement développé sur le territoire bas-rhinois : 25 piscines, 549 gymnases et salles polyvalentes, 700 lieux de pratique de pleine nature dans une quarantaine de disciplines, 7 000 km de sentiers de randonnée.

Le Conseil Départemental a redéfini en 2018 sa politique sportive afin de :

- prendre en compte l'évolution des pratiques sportives et les attentes des

- pratiquants et mieux accompagner le monde sportif dans ses mutations,
- renforcer l'accès au sport pour tous, l'activité sportive et physique étant vecteur d'éducation, d'épanouissement, d'équilibre, de bien-être et de cohésion sociale,
- mieux diffuser le sport auprès des publics prioritaires du Département en l'inscrivant dans toutes les compétences départementales,
- positionner le Département comme un territoire de sports de nature pour valoriser les atouts du Bas-Rhin en la matière : reconnue comme région touristique mais peu sur cette thématique alors que l'offre est importante : premier département cyclable, 700 sites de pratiques, 7 000 km de sentiers de randonnée balisés,
- soutenir le monde sportif dans son action en dotant ses acteurs de moyens nouveaux et par une meilleure reconnaissance des bénévoles,
- s'appuyer sur l'excellence des clubs locaux, pour leur valeur d'exemplarité pour les jeunes et d'attractivité pour le territoire.

4 axes ont été définis dans la politique sportive départementale :

- l'Alsace, terre d'itinérances douces et de sports de nature ; le Département souhaite concilier le développement des sites de pratiques, de plus en plus fréquentés et la préservation du milieu naturel,
- soutenir le sport pour tous, en s'appuyant sur les comités sportifs et le bénévolat, en organisant des manifestations et en développant le sport santé,
- encourager l'engagement des collégiens et leur investissement dans les sections sportives,
- soutenir les clubs, les espoirs et le sport de haut niveau, qui contribuent à la promotion et au développement du territoire.

Ces axes sont déclinés en programmes d'actions opérationnels dont la finalité est de permettre et d'encourager la pratique sportive, afin de promouvoir toutes ses valeurs.

Ces programmes ont fait l'objet d'une contractualisation avec nos partenaires (comités départementaux sportifs et clubs de haut niveau), qui a été renouvelée pour la période 2020/2021.

Plus précisément les actions en lien avec la thématique du développement durable sont entreprises dans le cadre de l'engagement du Département en matière de sport de nature, par exemple :

- participation avec Alsace nature au nettoyage de l'Ill, formation aux pratiques écoresponsables des plongeurs, conférence et découverte du milieu naturel lors d'événements promotionnels "Faites de la plongée",
- actions de sensibilisation à l'environnement destinées aux pratiquants sur les sites de sport de nature du territoire départemental effectuées par des volontaires en service civique.

2.2 L'avenir de nos territoires

Les finalités : L'épanouissement de tous les êtres humains - La transition vers une économie circulaire - La lutte contre le changement climatique - La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.

2.2.1 L'habitat au cœur des enjeux du développement durable

L'habitat est l'une des pierres angulaires du développement durable. Il concentre des enjeux de lutte contre le changement climatique car le chauffage des bâtiments est l'un

des principaux pourvoyeurs de gaz à effet de serre, des enjeux de solidarité avec le droit à chacun de disposer d'un logement décent, avec la lutte contre la précarité énergétique, d'épanouissement des êtres humains grâce à des logements adaptés aux besoins et à leur environnement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental de l'habitat 2010–2015, le Département a mis en place différents outils d'accompagnement (mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre, GIE Viabitat, Etablissement Public Foncier Local d'Alsace) et des dispositifs (Quartiers plus 67, Handilogis 67, résidences seniors, PIG Renov'Habitat). L'action du Département a permis ou contribué à la création de 47 résidences seniors, 4 résidences pour personnes handicapées, plus de 2 000 logements adaptés dans le parc HLM ou le parc privé ; 655 ménages ont pu être relogés dans le cadre du dispositif handilogis.

Mais l'offre en logements reste encore déficitaire quantitativement et qualitativement particulièrement pour les plus précaires.

Le Département a piloté l'établissement d'un nouveau Plan Départemental de l'Habitat (PDH) pour la période 2018–2024 dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés.

Quatre axes ont été approuvés dans le PDH et repris dans la stratégie habitat du Département par délibération du 26 mars 2018 (CD/2018/008) :

- dynamiser les territoires pour soutenir l'attractivité résidentielle des centralités et encourager l'innovation,
- encourager un habitat plus performant énergétiquement et de meilleure qualité,
- assurer un logement pour tous en accompagnant les nouveaux modes d'habiter,
- construire la maison alsacienne du 21^{ème} siècle pour préserver et innover.

La mise en œuvre de cette politique se décline dans un ensemble d'actions s'inscrivant dans :

- la transition énergétique (construction exemplaire ou réhabilitation énergétique de logements dans le parc social, soutien à la réhabilitation énergétique des logements du parc privé et des copropriétés, mise en œuvre du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie, lutte contre le logement insalubre) : c'est dans ce contexte qu'en 2019, une opération de 69 logements aidés a été mise en œuvre par OPUS à Schirmeck et permis à ses locataires de baisser leur facture d'énergie ; d'autres bailleurs sociaux s'engagent dans la démarche,
- le développement de solutions de logements accessibles financièrement et socialement à différents publics (jeunes, personnes handicapées, personne en insertion, personnes âgées) : c'est à ce titre que le Département soutiendra en 2019 plus de 80 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et le développement d'une expérimentation de développement de 5 logements pour personnes âgées en milieu rural,
- la lutte contre l'étalement urbain par une complémentarité entre constructions neuves et rénovation de l'habitat ancien : (mieux mobiliser les logements vacants, réhabiliter l'habitat ancien en respectant le bâti, concevoir des maisons bien intégrées dans le paysage et l'urbanisme traditionnel) : suite à un concours d'idée sur la Maison Alsacienne du XXI^{ème} siècle lancé en juin 2019, le Département souhaite s'appuyer sur les propositions des architectes, paysagistes et urbanistes pour proposer des solutions pour la conception d'une opération architecturale et / ou urbaine visant, d'une part, un objectif d'éco-rénovation patrimoniale et sociale, et d'autre part, un objectif de composition associant patrimoine et modernité au

sein d'un territoire rural,

- le soutien à la vitalité et à l'attractivité des villes et bourgs centres : agir sur l'aménagement urbain, soutenir des opérations exemplaires (quartiers plus, rénovations centres-villes...) et accompagner l'innovation sociale et technologique : c'est ainsi que le Département a souhaité missionner 2 chefs de projet centralités pour accompagner les bourgs-centres et les villes moyennes dans un développement global combinant actions sur les commerces, les mobilités et l'habitat.

2.2.2 Le Département, acteur et moteur de la mobilité

- **Le Département en charge de la voirie : un patrimoine à gérer au service des Bas-Rhinois**

Quelques chiffres illustrent l'implication du Département dans les enjeux de mobilité. Le Département a en charge la gestion de :

-3 420 km de routes et l'entretien de plus de 3 200 ouvrages d'art et murs de soutènement ; 34 000 arbres le long des routes et 101 bassins de rétention,

-Trois bacs rhénans,

-3 300 km d'itinéraires cyclables,

-Le transport des élèves handicapés (600 élèves concernés),

-Les navettes touristiques : Haut Koenigsbourg, Fleckenstein, navette des neiges,

-Le covoiturage : 1 125 places disponibles sur 85 aires,

-Le cofinancement de projets d'accessibilité de l'Eurométropole (investissements portuaires, aéroport, tramway, rocade Sud).

Le Département a adopté en 2017 un plan « territoires connectés et attractifs » ambitieux et volontaire. Ce plan prend en compte les besoins de mobilité et de sécurité des habitants, ainsi que les attentes des entreprises en termes d'accessibilité. Il met en perspective les chantiers futurs dans une dimension transfrontalière et interdépartementale en définissant un programme de 80 opérations pour un engagement du Département de 160 M€.

- **Une politique dynamique de promotion du vélo pour les bas-rhinois.**

Le plan « territoires attractifs et connectés » consacre une enveloppe de 11 M€ pour des aménagements cyclables qui conforteront le Bas-Rhin dans sa position de 1^{er} département cyclable de France.

De nouveaux aménagements cyclables ont été finalisés en 2019 : la liaison Stotzheim – Kertzfeld, l'itinéraire de la Vallée de la Bruche, la liaison Haguenau - Niederschaeffolsheim ainsi que le raccordement du centre de Lauterbourg à la gare SCNF. Mais aussi des projets de valorisation touristique : liaison de la Climontaine St Blaise – col de Steige, circuit transfrontalier Parc Rhénan Nord Pamina.

L'appui aux collectivités locales s'est concrétisé en 2019 par la poursuite de l'accompagnement de réalisation d'études de schémas cyclables de proximité (90% des intercommunalités dotées d'un schéma finalisé ou en cours de réalisation). Ces études ont permis de formaliser un partenariat avec 12 communes ou intercommunalités pour près de 30 projets qui représentent un investissement global de 18,7 millions d'euros par les territoires, soutenu à hauteur de 7,5 millions d'euros dans le cadre du fonds de développement et d'attractivité des contrats départementaux.

Les réflexions sur la suite du Plan Vélo 2020 sont engagées dans la perspective d'une politique commune avec le Département du Haut-Rhin. Il aura comme objectifs de concevoir un maillage cohérent d'itinéraires cyclables à l'échelle alsacienne, en intégrant les nouveaux besoins mis en évidence suite à la crise du Covid et l'explosion de la pratique du vélo au quotidien, sans oublier la poursuite de la promotion touristique de la destination Alsace à vélo.

A l'échelle du Département, plus de la moitié des collègues font l'objet de contrôles techniques pour vérifier la sécurité des vélos en circulation. Cette opération est reconduite annuellement et permet de mettre en évidence une amélioration du parc vélo de nos jeunes d'année en année.

Des actions de sensibilisation, avec l'appui de la Direction Départementale des Territoires (Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière - PDASR) ont permis en 2019 de sensibiliser les usagers, en particulier sur le canal de la Bruche avec des animations autour de la thématique des conflits d'usages qui ont remporté un vif succès.

- **Etudes des mobilités et liaisons transfrontalières**

L'analyse des déplacements dans les différents bassins de vie est un enjeu. Ainsi au même titre que l'accompagnement de la réalisation de schémas locaux de circulations douces, le Département s'inscrit dans une démarche de co-portage d'études de mobilité. Quatre territoires sont concernés : PETR d'Alsace centrale, la Communauté de Communes Basse Zorn, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le PETR Bruche Mossig.

Sous sa propre maîtrise d'ouvrage le Département a également initié une étude sur le massif du Haut-Koenigsbourg pour établir un diagnostic de son accessibilité et les projets d'amélioration à mettre en œuvre.

Une autre étude est également en cours de finalisation pour établir une analyse du potentiel de covoiturage sur le territoire bas-rhinois dans la perspective d'un déploiement d'une ligne de covoiturage en 2021.

Des études prospectives sont également menées à hauteur de Beinheim pour la réalisation d'une passerelle piétons cyclistes sur le Rhin.

2020 aura constitué l'avènement de 3 ans de partenariat (Eurodistrict Strasbourg Ortenau, Région Grand Est, Interreg) pour la mise en service de la ligne transfrontalière Erstein-Lahr permettant ainsi de passer d'un service spécialisé pour les employés transfrontaliers à une ligne régulière pour une interconnexion plus dense et plus écologique des transports publics transfrontaliers.

- **Le Transport en Site Propre de l'Ouest strasbourgeois (TSPO)**

Le TSPO est un service de transport en commun reliant Wasselonne à Strasbourg, initié et porté par le Département pour améliorer les conditions de déplacement des habitants de tout le territoire ouest, destiné à offrir une alternative crédible à l'utilisation de la voiture particulière et respectueuse de l'environnement.

Le Département a pris en charge la maîtrise d'ouvrage sur les travaux d'aménagement du TSPO afin d'engager les dernières tranches de travaux jusqu'à l'entrée de l'EMS.

- **Le Grenelle des mobilités sur l'EMS**

Le Département participe aux réflexions « Grenelle des mobilités » avec l'Eurométropole et la Région Grand Est. Il s'agit d'études engagées dans une logique d'optimisation des transports autour de l'EMS en prenant particulièrement en compte les problématiques de limitation des gaz à effet de serre.

Des concertations citoyennes ont été menées durant le printemps 2019. Elles

alimenteront les réflexions de groupes de travail cet automne. Au-delà des problématiques de circulation au sein de l'EMS, il s'agira aussi d'appuyer la nécessité de prendre en compte l'accessibilité de l'EMS pour les habitants venant de l'extérieur. Le Département veillera à la prise en compte de cet enjeu.

2.2.3 L'agriculture et les espaces naturels : pour un aménagement harmonieux de nos territoires

- **Les espaces naturels et la biodiversité**

Le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

A ce titre, il a acquis 500 ha dont 113 sont gérés en régie (en particulier le site de Leutenheim, 86 ha d'un seul tenant) et 387 ha dont la gestion est confiée au Conservatoire des Sites d'Alsace.

1 110 ha sont classés en zone de préemption dans un objectif d'acquisition des parcelles présentant un intérêt écologique majeur.

Des discussions sont également engagées dans les secteurs de Marmoutier, Schweighouse-sur-Moder, Steinbourg, Dettwiller, Haguenau, Benfeld pour la création d'autres sites. Il y a une demande forte de collectivités locales souhaitant mettre en place des outils de protection des espaces présentant une valeur faunistique, floristique ou simplement paysagère.

Les espaces naturels sensibles (ENS) font l'objet d'aménagements et d'une gestion afin de préserver leur caractère remarquable et permettre leur ouverture au public lorsque celle-ci est compatible avec sa préservation. Ainsi un projet d'aménagement en vue d'une ouverture au public est à l'étude sur le site de Leutenheim.

Le Département est par ailleurs opérateur pour la souscription de Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur différents sites présentant un intérêt particulier :

-2020 ha ont fait l'objet d'une souscription en zone de montagne,

-1292 ha en zone de ried (Zorn, Zembs, Dachsbach, Andlau).

L'objectif de ces mesures est de favoriser la biodiversité, grâce au maintien et à la gestion extensive des prairies dans le cadre de conventions avec près de 90 agriculteurs.

Le site du Woerr (Lauterbourg), géré par le Département, est partenaire d'un réseau expérimental de réintroduction de la tortue d'Europe (cistude). Ce réseau est animé par le Département.

Le Département apporte un soutien à différentes associations œuvrant à la préservation de la biodiversité (ARIENA, CINE, CSA, ODONAT, Bufo, LPO...).

Ce soutien relève soit d'aides directes, soit d'un appel à manifestation d'intérêt, dont l'objectif est de stimuler l'innovation dans le domaine de la préservation de la biodiversité et des espaces et de la sensibilisation du public.

- **Faire vivre nos territoires ruraux et notre patrimoine :**

- Le canal de la Bruche : un patrimoine historique et un site naturel entre Strasbourg et Molsheim.

Le canal de la Bruche, long de 20 km, est une propriété du Département depuis le 1^{er} janvier 2008, date à laquelle il a été officiellement transféré par l'Etat. Cet ouvrage est intégré au domaine public fluvial départemental.

Depuis sa création, en 1682, le canal a connu différents usages et intérêts. D'abord voie de transport de pierres pour la construction des fortifications de Strasbourg, l'ouvrage a permis par la suite de transporter diverses marchandises depuis les vallées de la Bruche et de la Mossig, mais également d'alimenter en eaux des moulins et irriguer des prés.

Il est depuis 1987, longé par une piste cyclable, très fréquentée, intégrée à l'Eurovélo n°5 reliant Canterbury à Brindisi. Le canal constitue également un corridor écologique identifié dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Alsace. Il alimente des muhlbachs qui constituent des zones humides abritant diverses espèces animales et végétales protégées.

Ce canal a été déclassé des voies navigables depuis 1957 et ses ouvrages se sont dégradés, entraînant une mauvaise maîtrise des écoulements et des fuites d'eau au niveau des ouvrages.

Le Département du Bas-Rhin, lors de sa séance plénière du 9 décembre 2019, a approuvé le projet de valorisation du domaine public fluvial du canal de la Bruche.

Il a ainsi été décidé de :

- valoriser le patrimoine historique,
- préserver la biodiversité et les paysages,
- exploiter et développer, dans la mesure du possible, une production d'énergie renouvelable hydroélectrique,
- mettre en valeur le domaine sur le plan touristique et du loisir,
- développer les synergies avec les collectivités partenaires,
- développer l'emploi en faveur de l'insertion,
- impliquer de manière active les associations,
- sensibiliser l'ensemble des publics à l'environnement, l'écologie, le patrimoine, l'histoire et les sciences,
- inciter à faire du domaine un lieu d'expression culturelle et d'expérimentations diverses.

Un premier programme opérationnel est en cours de réalisation pour un montant global de dépense de 14,5 M € TTC.

Il a pour objectifs de :

- maintenir et garantir une alimentation en eau écologiquement satisfaisante en restaurant l'ensemble des ouvrages hydrauliques permettant de garantir une alimentation suffisante de la Bruche, du canal et des muhlbachs,
- pérenniser et entretenir la voie d'eau et tout le patrimoine végétal,
- d'améliorer la biodiversité de la voie d'eau, des berges et des zones attenantes,
- d'améliorer la qualité paysagère,
- d'équiper en turbines hydroélectriques le barrage d'Avolsheim – Wolxheim,
- d'identifier d'autres sites au potentiel de production hydroélectrique intéressant.

En 2020, le Département du Bas-Rhin investit ainsi la somme de 865 000 € TTC pour :

La restauration de l'écluse n°11 à Strasbourg équipée d'une vanne de contrôle des niveau d'eau (ainsi qu'à l'écluse 10 et 11),

La suppression des boisements écrans, sans intérêt écologique, entre le canal et l'itinéraire cyclable permettant ainsi d'améliorer les perspectives paysagères,

La restauration d'un alignement de saules têtards à Kolbsheim ainsi que la plantation de

jeunes sujets,

La poursuite du programme de maîtrise des orties afin de favoriser / améliorer la biodiversité de part et d'autre de l'itinéraire cyclable,

Pour l'année 2021, les ambitions seront plus importantes. Il est ainsi prévu :

- la restauration de 5 ouvrages dont 3 écluses,
- la poursuite de la restauration d'une partie des 15 km de la végétation de la berge de rive gauche,
- la renaturation de bas de berges ainsi que quelques plantations.

Les investissements 2021 sont estimés à 2.500.000 € TTC.

- Le soutien à l'arboriculture familiale

Les ceintures de vergers autour des villages font partie du paysage traditionnel alsacien. Faut d'entretien et pour les besoins de l'agriculture de production, ces vergers disparaissent progressivement et avec eux des variétés de fruits anciennes, mais également des habitats pour la faune sauvage, des traditions pour la valorisation de ces fruits, remplacés par des productions herbagères ou des cultures plus intensives. Préserver ces vergers, en soutenant les associations locales de producteurs de fruits amateurs est un enjeu important pour le cadre de vie des bas-rhinois. Le Département a poursuivi la mise en œuvre du nouveau dispositif de soutien à la fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin mis en place en 2019. Ce dispositif vise à encourager les plantations d'arbres fruitiers haute tige, et la formation des arboriculteurs amateurs.

- Les arbres remarquables : sensibiliser à notre patrimoine forestier

Le Département a poursuivi son travail sur l'inventaire des arbres remarquables par leur taille, leur aspect, leur âge. Une exposition itinérante, désormais commune entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, est prêtée aux collectivités et associations qui le demandent afin de valoriser cet inventaire. En parallèle, des actions de sensibilisation ont été menées dans plusieurs collèges de département.

- **L'aménagement foncier : un outil pour préserver des espaces naturels**

L'aménagement foncier est une compétence du Département. Une de ses missions est de contribuer à préserver les ressources en eau, la biodiversité et les continuités écologiques entre les milieux naturels. Il constitue à ce titre un levier pouvant permettre d'engager des programmes de restauration de milieux naturels.

Le Département œuvre notamment en faveur d'une réservation de foncier pour :

- privilégier le maintien ou la reconstitution de la dynamique latérale des cours d'eau dans les zones de mobilité dégradées en concertation avec les acteurs locaux (agriculteurs, propriétaires) et le maître d'ouvrage concerné (association foncière et / ou commune) accompagnés de mesures de maîtrise foncière,
- préserver la végétation rivulaire, les haies jouant un rôle dans la gestion des écoulements,
- améliorer la rétention des eaux sur l'ensemble des bassins versants par la restauration des réseaux de haies et par la mise en valeur et le maintien des zones humides,
- développer la mise en place d'aménagements permettant de limiter et ralentir les ruissellements et l'érosion, et de préserver les capacités d'infiltration.

Dans cette optique, l'aménagement foncier a permis, par exemple, de mener une réflexion à l'échelle locale avec les différents acteurs concernés (Maires, EPCI, EMS, agriculteurs, propriétaires, etc.) pour la mise à disposition sur le ban de 29 communes de

plusieurs dizaines d'hectares de foncier permettant la mise en place d'aménagements pour limiter les inondations, favoriser la reconstitution de zones humides et lutter contre les phénomènes de coulées de boue dans les bassins versants de la Souffel et de la Bruche dans le cadre des aménagements fonciers liés à la construction du GCO (Grand Contournement Ouest de Strasbourg).

- **Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture : pour l'emploi, les circuits courts et le développement des territoires ruraux**

L'agriculture a besoin de main d'œuvre notamment saisonnière, et peut ainsi constituer une passerelle pour le retour à l'emploi de personnes bénéficiaires du RSA ou simplement éloignées de l'emploi. Le partenariat entre le Département et la Chambre d'agriculture permet de mobiliser des agriculteurs ayant des besoins de main d'œuvre, de proposer ces emplois à des BRSA et si besoin à organiser des formations ou un accompagnement facilitant la reprise d'emplois.

La possibilité offerte aux BRSA de cumuler le RSA et un salaire sur une courte période est à cet égard une mesure qui, en 2018, a été testée sur le secteur viticole de Barr et en 2019 est élargie sur l'ensemble du Département pour d'autres activités, dans l'agriculture ou ailleurs.

Cette démarche a permis sur le premier semestre 2019 de proposer 149 offres de stages ou contrats dont 76 dans le secteur agricole et 73 dans le secteur viticole. 30 stages ont été effectués et 20 contrats ont été signés. Pour les vendanges 2019, une cinquantaine de contrats pourraient être signés avec des BRSA.

L'année 2020 a été marquée par le confinement : un travail conséquent de recensement des besoins a été réalisé en pré-saison (plus de 200 entreprises enquêtées), mais les recrutements n'ont pu se faire en raison du confinement. L'appel national a toutefois provoqué un afflux massif de personnes vers les exploitations pour les travaux saisonniers, largement au-dessus des offres de missions, mais avec un turn-over important de cette main d'œuvre exceptionnelle.

Des recrutements ont néanmoins pu se faire pour les vendanges 2020. Le décompte précis des BRSA mobilisés sur ces missions est en cours.

Un dispositif de formation spécifique pour les travaux saisonniers, dans le secteur de Batzendorf, en lien avec le projet agricole de territoire, conçu par la Chambre d'Agriculture est en cours de conception.

- **Les circuits courts : organiser les filières de produits locaux, du producteur jusqu'à l'assiette du consommateur.**

Le Département mène une démarche globale de promotion de la qualité des 3.3 millions de repas servis dans les collèges et d'une alimentation équilibrée, mais également de développement de l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits alimentaires de qualité, d'origine locale et/ou bio. Cette démarche est en cours d'extension en direction des EHPAD.

Dans cette perspective de nombreuses actions sont engagées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, mais également avec l'ARIENA, auprès des collèges :

- l'ouverture fin 2016 de la plateforme Appro-alsace, outil d'e-commerce visant à rapprocher les producteurs locaux et les acheteurs. Le chiffre d'affaires et le nombre d'utilisateurs de cette plate-forme progressent (environ 30 000 € en 2019 pour 37 collèges ayant commandé via la plateforme), mais il convient de mieux la faire connaître et trouver des réponses aux problèmes logistiques de livraison. Des réunions territorialisées entre producteurs et responsables de restauration sont prévues courant 2020-2021,

- l'animation du réseau des chefs de restauration des collèges, avec des rencontres thématiques régulières au cours de l'année,
- des journées à thèmes « ici on mange bio et local », semaines du terroir et animations dans les restaurants scolaires plusieurs fois par an,
- la participation, pour la première fois en 2019, des collèges volontaires au « bredele challenge » porté par Carola et les chefs d'Alsace. Des élèves volontaires de 21 collèges bas-rhinois ont ainsi confectionné 210 kg de bredeles, à partir de matières premières en grande partie locales, puis offerts au Secours Populaire pour ses marchés de Noël,
- l'accompagnement individualisé par le réseau des CINE de 4 à 5 nouveaux collèges chaque année dans le cadre du dispositif « mangeons sain, bio et local et jetons moins » (accompagnement sur 2 ans),
- l'intervention à la demande par les Jeunes Volontaires en Service Civique pour l'animation d'ateliers autour du gaspillage alimentaire auprès des convives,
- l'expérimentation, depuis l'année scolaire 2019-2020, de la pluche solidaire dans 5 collèges pilotes. Dans ces établissements, des bénéficiaires du RSA ont été missionnés par des entreprises intermédiaires locales pour réaliser des travaux de pluche de légumes frais, dans l'objectif d'augmenter la part de produits frais, locaux et de saison dans les restaurants scolaires.

Le Département a engagé une action sur l'approvisionnement bio et local en direction des autres établissements qui entrent dans son champ d'intervention : établissements de santé, maisons de retraite et foyers d'accueil spécialisés.

Plusieurs EHPAD, ainsi que des foyers spécialisés (foyer des aveugles, foyer Marie-Madeleine) ont été rencontrés et sensibilisés ; plusieurs d'entre eux se sont lancés dans une démarche d'amélioration de la qualité des repas servis aux résidents, en agissant notamment sur les procédures d'achat et en privilégiant les produits frais locaux. Un concours culinaire revisitant la cuisine alsacienne a été organisé au cours du 1^{er} semestre 2019, avec pour défi de s'approvisionner en produits locaux et de saison, et de limiter l'impact environnemental de la restauration.

La crise sanitaire de 2020 a néanmoins mis un coup d'arrêt à plusieurs des démarches engagées dans ces établissements.

- **Les épiceries sociales : lutter contre le gaspillage de denrées alimentaires au profit des plus démunis**

Le Département soutient 18 épiceries sociales qui s'appuient sur environ 450 bénévoles et qui bénéficient principalement de produits fournis par la banque alimentaire qu'elles commercialisent à faible coût à un public de personnes en difficulté. Ces épiceries sociales ont ainsi commercialisé en 2017, 546 tonnes de produits alimentaires. L'aide du Département, à hauteur de 200 000 € en 2020, permet aux épiceries sociales de mettre en place des actions d'accompagnement tels que des ateliers sur les thèmes de l'alimentation, la lutte contre le gaspillage alimentaire, et la maîtrise des dépenses (écogestes, économies d'énergie, zéro déchet, etc.).

Le Bas-Rhin est un territoire riche d'une agriculture diversifiée produisant notamment des fruits et légumes qui ne sont pas toujours commercialisés dans leur intégralité soit parce qu'ils ne peuvent être récoltés pour des raisons logistiques, soit pour des raisons d'aspect, ou de débouché. Le Département a mobilisé un volontaire en service civique pour informer les agriculteurs de la possibilité de faire don des invendus tout en bénéficiant de réductions fiscales, aux épiceries sociales.

Cette démarche permet aux épiceries sociales de compléter la gamme de produits frais, de lutter contre le gaspillage et les pertes de produits invendus.

- **Aider les éleveurs bas-rhinois à faire face aux impacts des sécheresses**

Les sécheresses de ces deux dernières années ont particulièrement touché les éleveurs, en plaine, et davantage encore, en montagne. L'activité d'élevage permet de valoriser et de conserver des prairies permanentes sur nos territoires, de garder ouverts des espaces en montagne, tout en générant des activités agricoles et touristiques.

Le Conseil Départemental, après concertation avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace, a mis en place un dispositif de soutien financier ponctuel pour aider ces exploitations à acheter du fourrage et re-semer les prairies dégradées par la sécheresse. Ce dispositif a permis à ce jour, de soutenir 54 agriculteurs pour un montant total d'aides de 120 000 €.

Une approche novatrice d'accompagnement de l'agriculture dans ses démarches d'adaptation au changement climatique est illustrée par la concrétisation du projet agricole de territoire de Batzendorf, qui se traduit par un partenariat entre la Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole de Batzendorf (CUMA de Batzendorf), la Commune de Batzendorf, la Chambre d'Agriculture et le Département pour soutenir le développement de productions maraîchères et fruitières destinées aux circuits courts, et permettant de maintenir des exploitations familiales sur le territoire, offrir de l'emploi peu qualifié, notamment saisonnier qui pourra être proposé à des bénéficiaires du RSA ; ce projet s'appuie sur un investissement d'irrigation collectif économe en eau, regroupant 20 agriculteurs et sur une gouvernance partenariale, formalisée par une convention, avec un suivi pluriannuel de ce projet.

Cette démarche est en cours d'élargissement sur le secteur de Brumath qui porte également un projet collectif d'irrigation et qui pourrait s'allier à la dynamique du projet de territoire de Batzendorf, ce qui permettra de structurer les démarches « emploi » et « circuits courts » sur un territoire plus large.

Ce partenariat du Département avec la Chambre d'Agriculture permet d'aborder de nombreuses problématiques relatives à l'aménagement du territoire et à la solidarité territoriale. Dans le cadre de ce partenariat, la Collectivité européenne d'Alsace aura vocation à porter des projets pour adapter nos territoires ruraux au changement climatique et permettre à l'agriculture de s'inscrire dans des démarches vertueuses pour des productions de qualité, une transformation et une commercialisation de proximité en préservant les paysages, l'eau et la biodiversité.

3) Les perspectives : La CeA au cœur de l'Europe

- La CeA pour démultiplier l'action en faveur du développement durable.

Le rapport illustre l'importance de l'institution départementale dans l'action en faveur du développement durable ; en agissant directement au sein de son organisation, auprès des citoyens et des usagers des services offerts à la population, mais surtout comme levier pour le développement et l'attractivité de nos territoires.

Avec la création de la CeA au 1^{er} janvier 2021, le Conseil d'Alsace pourra démultiplier l'action des deux Départements. Permettre aux habitants bas-rhinois et haut-rhinois de bénéficier d'une même qualité de service, s'ouvrir encore davantage aux voisins, en particulier outre-rhin, agir sur la mobilité en intégrant les enjeux transfrontaliers, ou simplement en prenant le meilleur dans l'action des deux Départements.

La construction de la CeA sera porteuse d'une nouvelle ambition, animée d'une volonté d'inscrire le développement durable au cœur de ses politiques en mobilisant de nouvelles synergies pour un territoire alsacien ouvert sur ses voisins, et sur l'Europe.

- **La CeA chef de file de la coopération transfrontalière**

Le Rhin supérieur compte plus de 6 millions d'habitants répartis sur les Départements alsaciens, une partie du pays de Bade, le sud du Palatinat et 5 cantons en Suisse du Nord-Ouest.

Une coopération s'est engagée dans cette Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur (RMT) en 2010, initiée par la Déclaration d'Offenbourg. Le Traité d'Aix la Chapelle, signé le 22 janvier 2019, a affirmé d'une façon nouvelle l'importance des coopérations franco-allemandes à l'échelle locale.

Le pilier politique de la RMT a approuvé le 22 novembre 2019 sa stratégie 2030. Cette stratégie consacre 11 axes prioritaires qui doivent s'illustrer par des projets concrets à réaliser à court et moyen terme.

Ces projets s'inscrivent dans une ambition forte de développement durable et de coopération des différents territoires. Parmi ces 11 axes, on peut citer plus particulièrement :

la protection du climat et de l'environnement : actualisation et mise en œuvre de la stratégie commune en vue de réagir aux conséquences du changement climatique dans le Rhin Supérieur et les atténuer,

mobilité durable : développement des lignes ferroviaires et dessertes transfrontalières, pistes cyclables, coopération des ports rhénans, promotion de la recherche,

culture et bilinguisme : créer un environnement commun où la langue et la culture permettent une intensification des échanges.

Les autres axes visent à faciliter les échanges en termes d'économies, d'emploi, d'innovation, d'accès aux services de santé, de culture et de sport.

La stratégie RMT 2030, si elle n'a pas de portée juridique, constitue un document cadre de première importance. Il renvoie à l'échelon européen l'image d'un territoire cohérent avec des acteurs unis autour d'une ambition partagée pour l'avenir de leur territoire.

La CeA, chef de file de la coopération transfrontalière sera à ce titre particulièrement engagée dans cette coopération et moteur pour la mise en œuvre de la Stratégie 2030.

Il est proposé au Conseil Départemental de prendre acte de la présentation du rapport annuel portant sur la situation en matière de développement durable dans le Bas-Rhin, précédant le débat relatif au vote du budget 2020 de la Collectivité européenne d'Alsace.

La commission des Dynamiques territoriales, réunie le 9 novembre 2020, a émis un avis favorable sur ce rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Départemental prend acte de la présentation du rapport annuel portant sur la situation en matière de développement durable dans le Bas-Rhin, précédant le débat relatif au vote du budget 2021 de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Strasbourg, le 18/11/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY